

1. Accueil

La présidente de la Fanfare de Cheseaux nous accueille au Collège Derrière-la-Ville. Elle présente sa société et l'école de musique, regrettant toutefois que son effectif se soit sérieusement réduit durant ces dix dernières années. Elle nous souhaite une fructueuse assemblée et nous offre l'apéritif qui suivra.

2. Ouverture et salutations

Notre président Bertrand Curchod ouvre la séance, souhaitant la bienvenue à chacun, et salue particulièrement la présence de Madame Sylvie Progin, secrétaire générale de la FEM.

Il excuse l'absence de MM. Pierre Wavre, Olivier Faller, Olivier Feller, Nicolas Gyger ; de même que le retard du représentant de la Municipalité de Cheseaux qui nous rejoindra en fin d'assemblée.

Une modification est portée à l'ordre du jour par l'ajout d'un point

2b) approbation du PV de de l'AG du 2.02.2013

Nomination de deux scrutateurs ; Messieurs Roland Müller et Simon Lamothe

EM excusées : Avenches, Belmont, Bercher, Forel, La Tour-de-Peilz, Lausanne (HEL), Mollens, Pampigny, St-Triphon, Ste-Croix.

EM absentes : Bavois-Chavornay, Combremont-le-Grand, Corcelles-près-Payerne, Le Mont-sur-Lausanne, Payerne Instrum, Pully, Vallorbe-Ballaigues, Yvonand.

2b) Procès-verbal de la précédente Assemblée générale

Sa lecture n'étant pas demandée, il est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du Président

Bertrand Curchod remercie les personnes qui ont œuvré dans cette année très importante avec la mise en application de la LEM. 13 écoles ont déposé une demande de reconnaissance individuelle et 48 ont adhéré à la structure Multisite. Une grande quantité de travail a été accompli tant au niveau du comité que dans les comités de toutes les écoles.

Il retrace tous les sujets qui ont occupé le comité durant l'année avec principalement : la mise sur pied de la nouvelle structure Multisite ; l'organisation des examens et tout le processus de contrôle qualité ; la poursuite des négociations autour du projet de CCT avec de nouveaux partenaires à la table des négociations : l'AFAP (association profs Avcem), l'association des professeurs de l'AEM-SCMV et la FEM en qualité d'observateur. Il remercie tous les acteurs pour le travail accompli et toute la disponibilité que cela requiert.

4. Charte des écoles de musique membres de l'AEM-SCMV

Claude Perrin nous rappelle que ce document initialement édité en 2003 devait être revu compte tenu des modifications intervenues au niveau de la LEM et de l'AEM. Cette charte, à laquelle se réfèrent nos statuts, met en évidence le lien entre les EM, précise leur engagement envers les élèves, les enseignants, les parents, la mission des comités et des enseignants, rappelant les valeurs que nous voulons défendre.

La charte se veut une référence commune aux écoles, qu'elles soient reconnues individuellement ou via une association. Il n'y a pas de distinction dans la direction que nous voulons suivre. Elle donne aussi un sens à la faïtière, à notre relation avec la SCMV, qui nous distingue de l'AVCEM. Ce document revu a été transmis aux écoles avec la convocation et, aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité. Les écoles voudront donc bien le signer et s'y référer.

5. Admissions-Démissions

Il n'y a pas de démission à déplorer, mais 3 demandes d'admission :

- L'école de musique « Crescendo » de Vevey
- « La Boîte à Musique » née de l'association des EM de Pomy et Yvonand
- L'école de musique « Multisite » née de l'association de 48 EM AEM-SCMV

Mme Manon Fawer, cheffe de service à la Ville de Vevey, présente son école qui compte 8 enseignants pour 60 à 70 élèves. Cette école, qui progresse et doit évoluer dans le contexte légal, a choisi d'intégrer l'Association Multisite. Elle travaille en étroite collaboration avec La Lyre de Vevey, M. Sergio Calabretta, responsable de site et M. Philippe Demierre, directeur de La Lyre sont également présents.

M. Christian Pellaux, responsable de La Boîte à Musique, présente la situation de Pomy et Yvonand qui ont décidé d'unir leurs forces, avec 6 professeurs pour 50 élèves.

François Marion, président de l'Association Multisite, présente à son tour la demande d'admission de cette Association, expliquant à l'assemblée que si chaque école est déjà membre à part entière de l'AEM, l'Ecole Multisite doit elle aussi être membre en vue de sa reconnaissance.

Toutefois, et c'est l'objet du point suivant à l'ordre du jour, le principe de vote doit être clarifié dans le sens que les écoles membres de l'Association Multisite ne peuvent pas avoir une voix en plus de celle de l'Association Multisite, ce qui leur donnerait un poids plus important que les écoles reconnues individuellement.

Les trois écoles sont admises unanimement comme membres de l'association.

6. Principe de vote

François Marion rend attentif les représentants des écoles membres de l'Association Multisite que lorsque l'assemblée aura à prendre des décisions sur des sujets qui touchent l'enseignement ou d'autres aspects définis par la LEM (CCT...), seules les écoles reconnues auront voix délibérative ; les autres écoles auront donc la voix de leur école reconnue (Multisite tout comme La Boîte à Musique).

Inversement, pour d'autres sujets pour lesquels la reconnaissance n'est pas requise, chaque école membre aura voix délibérative en lieu et place de celle de l'association.

Pour chaque objet soumis à votation, le comité AEM-SCMV définira laquelle de ces deux manières de voter sera requise.

Ce principe de votation est admis par l'Assemblée, mais nécessite une modification des statuts. Le comité est donc chargé de proposer cette modification pour la prochaine AG.

7. Musique et pédagogie

Jean-Pierre Bourquin fait le point de la situation des examens qui ont déjà eu lieu sur 4 sites, il en reste deux. La présence des enseignants lors des examens est réjouissante. Trois points doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- Le choix des pièces libres en adéquation avec le degré de l'examen
- Le respect des 3 ans par degré pour que les élèves aient bien le niveau
- Une approche plus musicale de l'exécution dans les niveaux supérieurs

Jean-Pierre Bourquin rappelle que ces examens sont un contrôle qualité qui fait partie de la mission de notre association faîtière, mission qui a été confirmée par la FEM.

Dès l'année prochaine, l'organisation des examens se déroulera selon le calendrier suivant :

- Les écoles reconnues transmettent au comité de l'AEM-SCMV leur liste d'élèves précise, avant les vacances d'automne.
- Les dates des journées d'examens sont communiquées aux écoles avant les vacances d'automne ; nouveauté : ces examens se dérouleront entre mars et juin.
- Les écoles reconnues reçoivent ensuite la liste de leurs élèves qui doivent se présenter aux examens ; les professeurs peuvent cependant modifier ces listes (ajouter un élève qui peut se présenter plus tôt ou supprimer un élève pour qui il faut un an de plus, en expliquant le motif).

Pour le certificat, en attendant qu'un plan d'études commun soit validé, c'est le plan de l'AVCEM qui reste déterminant.

L'examen théorique est supprimé au niveau des examens AEM. Chaque école organise le solfège comme elle l'entend mais l'AEM doit impérativement valider les cursus des écoles reconnues. Le comité va informer l'ASM de cette situation. Les directeurs pédagogiques des écoles seront orientés en début d'année scolaire.

La FEM doit valider le choix des experts ; le financement reste inchangé.

Une école demande si cette décision de reporter les examens au printemps ne va pas entraîner une collision avec les concerts, girons et autres concours. Jean-Pierre Bourquin explique qu'il va être tenu compte de ces questions de calendrier, dans la mesure du possible, mais que déjà deux sites d'examens sont organisés au printemps sans poser de problème.

Les résultats des examens seront communiqués aux écoles deux semaines après l'examen.

Le financement des cours de solfège reste du ressort de chaque école, selon son organisation avec des cours spécifiques ou intégrés dans les cours individuels.

8. Finances

Jean-Daniel Richardet commente les comptes bouclés au 31.07.2013, soit après un ex. de 7 mois. Si des chiffres importants apparaissent dans cet exercice, c'est principalement du fait du projet Multisite, pour lequel nous avons reçu le mandat de la FEM. Il y a donc fr. 31'000.- représentant le salaire et les charges du chef de projet durant la période du 1.03 au 31.07.2013.

Le résultat reste toutefois très modeste avec un bénéfice de fr. 388.40 et une fortune de fr. 610.70. Le caissier relève que cet équilibre est atteint grâce au soutien de la FEM.

André Liechti, de l'EM de Montreux présente le rapport de la commission de vérification, composée des EM de Montreux, Granges-Marnand et Yverdon. La commission a procédé par pointage et vérifié les pièces présentées. Elle a pu constater que les comptes sont juste et très bien tenus. Elle invite l'assemblée à les accepter et à en donner décharge au trésorier et au comité. La commission remercie également la FEM pour son soutien.

L'Assemblée accepte ces comptes à l'unanimité.

Jean-Daniel Richardet présente encore le budget.

Un budget simple et équilibré qui prévoit une cotisation de fr. 60.- par école et fr. 6.- par élève. Les frais d'examens sont pris en charge par la FEM, de même que les frais de séances pour la CCT. La contribution de la SCMV tient compte de ce que l'ASM verse à la SCMV, mais partiellement ; en effet, cette subvention fédérale est nécessaire au « ménage » cantonal et ne peut pas être intégralement consacré à l'AEM. Cette situation est toutefois destinée à évoluer. Le budget est clair et l'assemblée l'adopte à l'unanimité.

Finalement l'Assemblée procède à la nomination de la commission de vérification.

L'EM de Montreux termine son mandat. Celles de Granges-Marnand et Yverdon sont confirmées et c'est l'EM d'Aigle qui offre ses services et que l'Assemblée nomme unanimement.

9. Subvention de la Loterie Romande « Instruments »

Jean-Daniel Richardet relève le plaisir qu'il a à mener cette opération ; nos écoles ont déjà reçu un soutien ces 6 dernières années pour un total de fr. 1'030'000.-.

Il regrette toutefois que seules 24 écoles lui aient transmis une copie de leur lettre de remerciements ; il prie instamment les écoles de remercier la LoRo et de faire connaître au public les acquisitions obtenues lors des soirées, auditions et autres manifestations.

Chaque école a reçu sa situation particulière avec la convocation. Jean-Daniel rappelle les règles élémentaires de l'opération : les instruments sont destinés aux élèves, enfants et non adultes, ils restent propriété de l'EM, mais peuvent évidemment aussi être utilisés par les sociétés, en plus.

A ce jour seules 24 EM ont transmis une demande. Le délai était fixé au 1.03, il faut faire vite et ce serait dommage de ne pas atteindre le budget alloué !

Il est précisé que l'acquisition de matériel d'occasion peut aussi être étudiée de cas en cas.

La remise des instruments de la prochaine opération se déroulera le jeudi 4.09 à Etoy.

10. Multisite

François Marion retrace les étapes franchies par cette nouvelle structure depuis la dernière AG.

3 séances à Bousens avec le groupe de travail pour aboutir à l'Assemblée constitutive de mai à Mézières qui a permis d'adopter les statuts et de nommer un comité, composé de Janique Bonzon de Gryon, Jöel Terrin de Granges-Marnand, Cyril Pinard de Champvent, Daniel Flotron, syndic de Forel-Lavaux qui représente les communes (UCV) et François Marion, de Grandcour, président, qui représente le comité AEM-SCMV.

Il relève que Bertrand Curchod a accepté de quitter son emploi dans l'école publique pour assumer le mandat de chef de projet pour la période mars-juillet 2013 ; puis a été nommé au 1.08 au titre de directeur de l'école Multisite avec Jean-Pierre Bourquin comme directeur adjoint.

La FEM a accordé une reconnaissance provisoire pour un an, le dossier de demande de reconnaissance définitive devant être déposé ce printemps. La FEM a aussi signé en décembre dernier la convention de subventionnement. On peut donc dire que cette école a pris son envol, avec un effectif important : 142 enseignants pour 1784 cours (indiv. + coll.) suivis par 1270 élèves.

11. Message du Président SCMV

Alain Bassang apporte les salutations du comité central et ceci pour la dernière fois. Appelé par d'autres tâches dans l'organisation de la FFM 2016 Riviera, son poste est à repourvoir !

Il remercie l'AEM et son comité, la FEM de même que les responsables de toutes les écoles pour le travail, et avant tout pour tout le bénévolat que ce travail représente.

La FFM 2016 se déroulera sur deux week-ends de juin avec 600 fanfares, 200'000 spectateurs attendus, la TV et la Radio.

Les écoles de musiques pourront / devront profiter de cette vitrine pour montrer ce que nous faisons. Jamais à court de bonnes idées, Alain Bassang propose de faire venir la musique militaire et de mettre sur pied des workshops avec les élèves de nos écoles.

En guise d'anecdote, il rappelle la manière dont il a pu obtenir le soutien de la Loterie Romande par l'opération « instruments », tout comme le succès rencontré auprès du SERAC pour augmenter la subvention de l'Etat de Vaud à la SCMV. Aussi les écoles peuvent-elles attendre une rétrocession plus importante que prévue de la subvention de l'ASM.

Pour conclure, Alain Bassang nous invite à « bien continuer de nous occuper des jeunes musiciens ».

12. Message des autorités communales de Cheseaux

C'est M. Serge Sandoz, municipal, qui apporte les salutations des autorités. Il présente sa commune de 4'000 habitants, à la croisée des chemins (de terre et de fer), entre ville et campagne.

Il se réjouit de pouvoir mettre les lieux à notre disposition et salue le travail bénévole de tous les acteurs de nos écoles.

13. Divers et propositions individuelles

Bertrand Curchod informe que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 27.09.

Jean-Daniel Richardet rappelle que les cotisations sont à verser jusqu'au 15.03, par virement svp.

Le responsable de l'EM de St-Prex suggère qu'une bourse aux instruments soit animée sur le site Internet de l'AEM ou de la SCMV. Cette idée est à développer.

Le Président clôt l'assemblée à 10h40, remercie la Fanfare de Cheseaux qui offre l'apéritif et souhaite à tous une excellente année musicale.

Cheseaux, le 8 mars 2014

Le Président

le secrétaire

Bertrand Curchod

François Marion